



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2025-1088

Objet : Les Sorinières – rue du Moulin des Landes – Classement de la parcelle cadastrée AW215.

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 08 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2020-1498 du 17 décembre 2020 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée AW215 d'une superficie de 11 m² située rue du Moulin des Landes sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle constitue la voirie et ses accessoires de la rue du Moulin des Landes sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – Rue du Moulin des Landes – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AW215 d'une superficie de 11 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 10 NOV. 2025

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

13 NOV. 2025